

## Politique d'accès pour les chiens à Pousadas de Portugal

- L'accès partiel à l'auberge est autorisé pour les petits chiens pesant jusqu'à 15 kilos.
- Un maximum de 1 chien est autorisé par chambre, respectivement attribué à la réservation du client/propriétaire.
- L'accès aux chiens guides d'assistance est autorisé, quels que soient leur poids et leur taille.
- Le chien doit se conformer aux exigences de la législation en vigueur:
  - Bulletin de vaccination avec vaccination antirabique (à partir de 4 mois)
  - Micropuce L'implantation d'une micropuce est obligatoire pour les chiens nés le 1er juillet 2008 ou après. Les chiens dangereux ou de races potentiellement dangereuses, les chiens de chasse et d'exposition à but lucratif nés après 2004 doivent également avoir une micropuce.
  - Inscription et Licence
- L'invité/propriétaire doit être accompagné de la documentation légale en vigueur concernant le chien et la mettre à disposition sur demande.
- Le chien doit être correctement formé et en totale obéissance à l'invité/propriétaire.
- Le chien doit toujours être tenu en laisse, à côté du client/propriétaire sur tout le périmètre de l'Auberge (espace intérieur et extérieur). Sauf lorsque le chien séjourne dans la chambre attribuée à la réservation du client/propriétaire.
- Le chien ne doit jamais être laissé seul, sans la compagnie de l'invité/propriétaire.
- Le chien n'est pas autorisé à rester dans les restaurants, les bars et les espaces sociaux de l'auberge. Cette prémissse ne s'applique pas aux chiens guides correctement identifiés.
- L'invité/propriétaire est responsable de l'hygiène et du nettoyage des déjections du chien respectif, dans tout le périmètre extérieur et intérieur de l'auberge. Des sacs hygiéniques seront mis à disposition lors de l'enregistrement à la Pousada.
- Tout changement de comportement du chien, tel que, entre autres: japper, aboyer ou aboyer consécutivement, doit être limité au maximum, afin de garantir le repos et le confort légitimes des hôtes et/ou des autres hôtes de l'Auberge.
-

- L'invité/propriétaire doit contacter la réception pour convenir d'un moment opportun pour que la Pousada effectue les travaux de nettoyage et de rangement inhérents à la chambre.
- L'invité/propriétaire est responsable de tous les dommages matériels et/ou corporels résultant du comportement ou de l'action du chien respectif.
- L'invité/propriétaire s'engage à exonérer la Pousada, les propriétaires, les employés invités et/ou les autres clients, des dommages résultant d'une action directe et/ou indirecte, liée et/ou effectuée par le chien respectif.
- L'invité/propriétaire s'engage à indemniser la Pousada, les propriétaires, employés, invités et/ou autres clients, pour les dommages résultant d'actions directes et/ou indirectes, liées et/ou réalisées par le chien respectif.
- La Pousada se réserve le droit de facturer directement sur le compte du client/propriétaire le montant proportionnel au coût des dommages (personnels et matériels) causés par le chien.
- La Pousada se réserve le droit de définir les chambres/typologies à allouer dans ce cas précis.
- Des suppléments pour le séjour du chien d'un montant de 30€/nuit s'appliquent.

La Direction

\_\_\_\_\_

Le Client (j'Accepte,)

\_\_\_\_\_